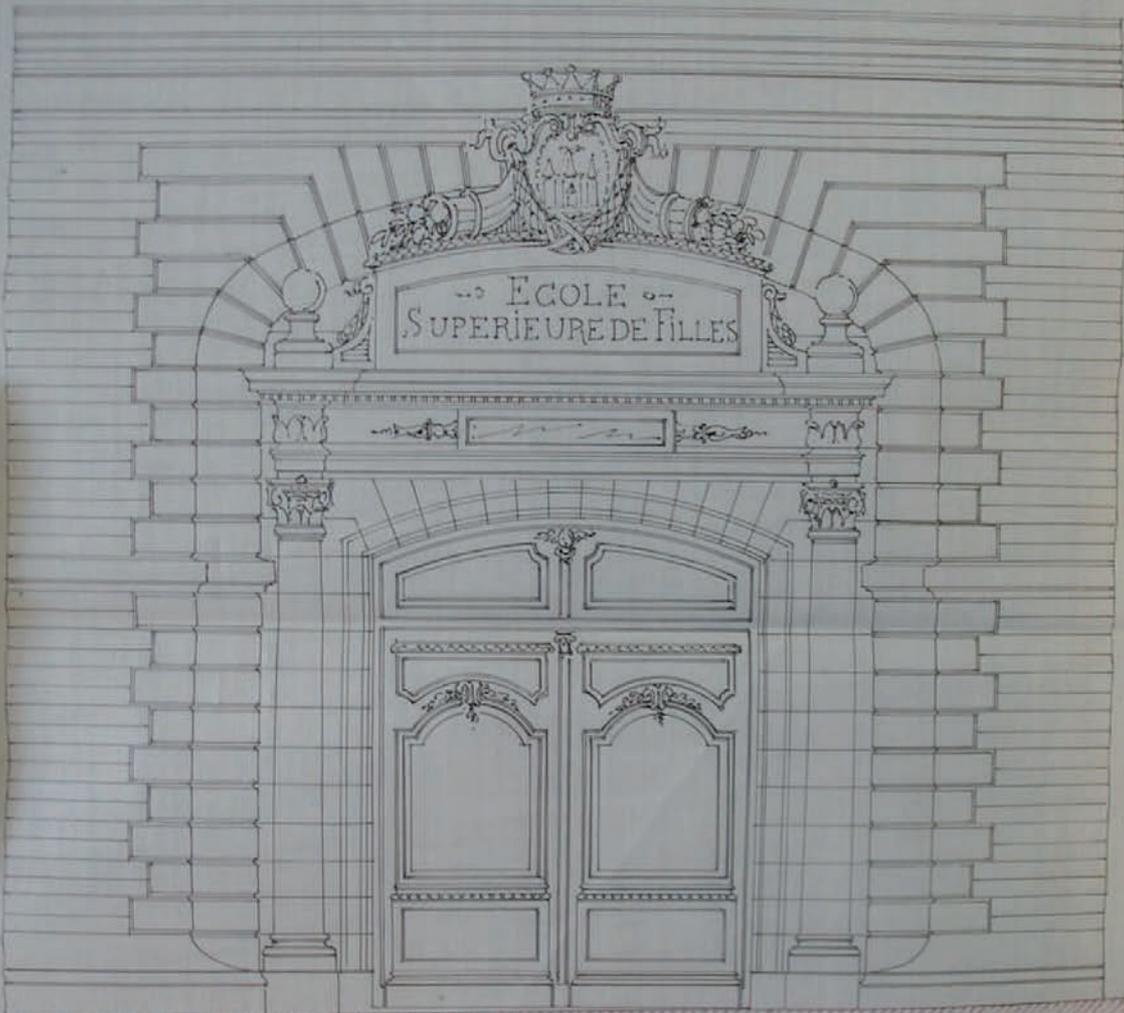


Ville de Bordeaux.
Ecole Communale Supérieure de jeunes Filles.
Projet de Portes d'entrée.



Ecole de 0502. 2e série



Bordeaux, le 19 Mars 1883
L'architecte des Bâtimens Comm. sup.

Marius Perrier

LE COLLÈGE CHEVERUS

Historique et évolution architectural

DU COLLÈGE DE CHEVERUS

Bordeaux - Gironde



*Etude réalisée sous la direction de Monsieur Guillaume Tournade,
pour LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE.*

*Recherches et notice historique :
Laurent Chavier, historien de l'art.*

Année 2008

80, rue Judaïque, 33000 Bordeaux.

Tel : 05.56.96.02.34.

06.17.75.43.41

Avant-propos :

Les bâtiments du collège Cheverus, qui bordent les côtés oriental et occidental de la rue de Cheverus et portant respectivement sur cette voie les numéros 15, 17 & 10 à 22 se trouvent au cœur de la vieille ville.

Dans le cadre d'une vaste restructuration du collège, Monsieur Tournade, en charge du dossier pour le Conseil Général de la Gironde, a souhaité acquérir une meilleure compréhension historique et architecturale des bâtiments existants, afin de mieux appréhender le futur projet. Le présent travail, qui vient compléter et résumer l'excellent ouvrage publié par Madame Paule Digneton-Cassagne sur l'histoire du collège, tente d'apporter une synthèse sur l'évolution architecturale des différents bâtiments au cours des siècles.

Historique et évolution des bâtiments sur le côté oriental de la rue de Cheverus : N°13 à 17.

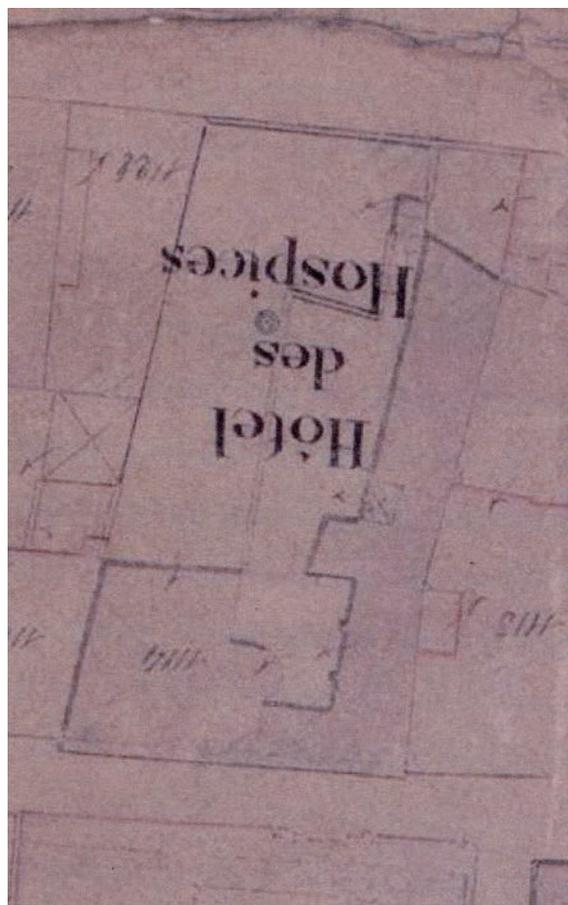
Sur l'emplacement des constructions qui occupent de nos jours les numéros 13 et 15 de la rue de Cheverus¹, s'élevait sous l'Ancien Régime « l'hospice Saint-André ». Les bâtiments adoptaient alors un plan en L, constitué d'une longue et étroite aile bordant la parcelle sur son côté septentrional et d'un second corps de bâtiments beaucoup moins profond mais plus large, occupant l'angle sud-est de la parcelle. Entre les deux corps de bâtiments un passage permettait l'accès à la cour depuis la rue (ill. 1).



ill. 1 : Cadastre, 1811.

1 La rue de Cheverus, qui prolonge la rue Castillon, rappelle le souvenir du cardinal Jean-Louis-Anne-Magdeleine Lefebvre de Cheverus (1768-1836), archevêque de Bordeaux de 1826 à 1836, premier évêque de Boston, puis évêque de Montauban. Cette rue s'appelait jusqu'en 1842, rue Judaique. Connue sous les noms de rua Judayca, rue Judega ou Judegua, rue de Cadaujac, rua deu Petiz-de-Cadaujac, rua de Cayac, rua deu Pont-de-Brion, rua de Saugars, de Saugues, elle prit, enfin le nom de rue Judaique en Ville, pour la distinguer de la rue Judaique située dans le faubourg Saint-Seurin.

Au cours du XVIIIe siècle, l'hospice Saint-André lègue les bâtiments de la rue de Cheverus aux hospices civils. Ces derniers les conservent pendant plus de deux siècles, y transférant après la Révolution, les bureaux de la commission administrative des Hospices. Aucune transformation n'intervient sur les vieux bâtiments durant la première moitié du XIXe siècle, comme l'atteste la comparaison des deux cadastres Napoléoniens. Seule une galerie fut édifiée sur la rue, destinée à relier les étages des deux corps de bâtiments (ill. 2).



ill. 2 : Cadastre vers 1850.

En 1860, les hospices civils décident de vendre les vieux bâtiments de la rue de Cheverus. Afin d'estimer la valeur des biens, un procès verbal descriptif et estimatif de l'hôtel est dressé : « *Cet hôtel*

a son entrée principal A pour voiture sur la rue de Cheverus où elle est marquée du N°13 ; la façade qui confronte l'est à une longueur de 23, 85 m ; elle est en saillie sur l'alignement voyer de 0, 60 en moyenne.

A la suite de la maison d'habitation, dont il sera ci-après parlé, sont une cour et un jardin ; ce dernier s'étend jusqu'à la rue Gouvion où il occupe une longueur de façade de 16, 86 m prises entre les lignes mitoyennes ; une porte A donne issue dans cette rue.

Aucune servitude ne grève cet immeuble qui n'en exerce aucune sur les propriétés voisines ; toutes les mitoyennetés généralement quelconques lui sont acquises.

Sa construction remonte à une époque très reculée. Il se compose de caves, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de grenier.

Au rez-de-chaussée sont :

Une entrée cochère B, voûtée en partie ; à droite le logement du concierge CD ; un escalier de service E conduisant à la cave qui existe sous la pièce D et desservant le 1^{er} étage ; une ancienne cuisine F servant aujourd'hui de bûcher ; une ancienne remise G, convertie en une loge de surveillance ; un logement de domestique H ; un corps de logis I, planchéié et plafonné, de construction récente, servant aux bureaux de l'économat ; une vaste cour J ; un chai à bois J ; un corridor conduisant aux lieux d'aisances K.

A gauche de l'entrée ; l'escalier principal L montant au 1^{er} étage et au grenier et descendant dans les caves ; un vestibule d'entrée M dans lequel est un escalier de dégagement N en bois de noyer, avec

rampe de fer ; un salon de compagnie O, avec alcôve ; un salon à manger P, une cuisine Q, un office R ; un fruiter S et des lieux d'aisances T ; enfin le jardin U.

Au premier étage sont :

Dans la partie de droite, sur les pièces du rez-de-chaussée CDFG quatre chambres à coucher.

Au-dessus de l'entrée B et de l'office R, est une cinquième chambre. Au-dessus des pièces QST, une chambre à deux lits et cabinet de toilette ; enfin au-dessus des pièces MOP un deuxième salon de compagnie et une antichambre. Les locaux de droite et de gauche au 1^{er} étage se communiquent au moyen d'une galerie qui traverse la partie postérieure de la cour d'entrée.

Les greniers occupent toute la superficie des locaux ci-dessus désignés ; il s'y trouve une chambre de domestiques et deux sièges de latrines, dont un pour les maîtres... »² Malheureusement, le plan qui accompagnait ce descriptif a disparu.

Au moment où les hospices de Bordeaux envisagent la vente de leurs bureaux, la troisième maison de secours de la ville, dont les bâtiments sont devenus trop exigus, cherche de nouveaux locaux afin de s'agrandir.

Les maisons de secours dépendent du bureau de charité, qui a été créé officiellement par un arrêté ministériel du 13 décembre 1806. Placé sous l'autorité de la Ville, sa mission consiste à distribuer des secours aux indigents. En application des lois ou décrets, il change d'appellation une première fois en 1851, lorsqu'il devient bureau de bienfaisance,

² Archives Municipales de Bordeaux : 7 Q 366 ; 31 décembre 1860.

puis en 1953, pour devenir bureau d'aide sociale, et enfin en 1986 pour donner jour au centre communal d'action sociale.

Le bureau central organise le fonctionnement général du service et gère au total 12 maisons de secours réparties par quartier : 10 sont affectées aux pauvres du culte catholique, parmi lesquelles 8 sont desservies par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et 2 par un personnel laïc ; 2 concernent les indigents des cultes protestant et israélite, dirigées par des dames de ces confessions religieuses.

Les actions se répartissent en secours généraux et secours spéciaux. Les premiers consistent principalement en la distribution de pain et de bouillon gras toute l'année, de vêtements et de combustible pendant l'hiver. Les seconds correspondent d'avantage à des aides occasionnelles, comme la distribution de chaussures et de vin pour les malades et les vieillards. Néanmoins certaines maisons de secours, comme la troisième, accueillent et assurent l'éducation des orphelins.

Dès le mois de février 1861, dans un courrier adressé au maire, le directeur du bureau de bienfaisance expose les avantages des bâtiments de la rue de Cheverus : « *L'hôtel des Hospices est au centre de la paroisse Saint-André et par conséquent au centre de la circonscription de notre 3^{ième} bureau ... Ses bâtisses et son entrée sont sur la rue de Cheverus où il a en façade une largeur de 23, 85 m et sa sortie sur la rue Gouvion dont il occupe un côté sur une largeur de 16, 86 m. Ses bâtiments en mauvais état doivent à la vérité être intégralement démolis, mais son sol y compris le jardin présente une superficie de 1011 m² d'où il n'y a*

à déduire que le faible recul à pratiquer sur la rue de Cheverus. Il n'y a aucune servitude à supporter de même qu'il n'y en aucune à exercer sur les propriétés voisines... »³

En raison des lenteurs administratives la vente n'intervient que le 10 novembre 1863⁴. Au cours de l'année suivante l'architecte bordelais, Charles Berger, est chargé de dresser les plans des nouvelles constructions. Le cahier des charges, fixé par le bureau central, impose à l'architecte de nombreuses contraintes : « *La maison de secours sera aussi complète et aussi commode que possible. Le rez-de-chaussée comprendra tous les locaux destinés à la préparation et à la distribution des secours, un cabinet pour les médecins, un parloir et les réfectoires des sœurs et des orphelins. Les étages superposés contiendront 3 classes suffisamment spacieuses et ventilées pour le grand nombre d'enfants qu'elles devront recevoir, un dortoir à 6 lits pour les sœurs, 2 dortoirs à 22 lits chacun pour les orphelins, enfin des salles pour la communauté, le travail des orphelins, la lingerie et l'infirmierie.*

Il y aura au centre du bâtiment un grand escalier pour les sœurs et dans la cour deux escaliers l'un à droite pour les classes, l'autre à gauche pour les orphelins. Le corridor servant à l'entrée des classes étant placé du côté opposé à celles-ci, une marquise en fer placée sur la façade de la cour servira à garantir les enfants contre le mauvais temps.

Enfin la cour, avec préau couvert, étant bornée de 3 côtés par des murs peu élevés, et présentant une étendue superficielle

3 A. M. Bordeaux : 7 Q 366 ; 9 février 1861.

4 A. M. Bordeaux : 1420 D 164 ; vente du 10 novembre 1863.

totale de plus de 600 m carrés, sera dans les meilleures conditions pour la santé et le développement des enfants... »

Le premier projet réalisé par l'architecte donne lieu à trois objections de la part du conseil municipal : « *la 1^{ère} est l'humidité de la rue étroite et basse de la rue de Cheverus, la seconde le peu de lumière que recevraient à leur centre les classes ayant leurs longs côtés perpendiculaires à cette rue et étant éclairées seulement par leurs petits côtés ; la 3^{ème} enfin le manque de caractère architectural de la façade... »*

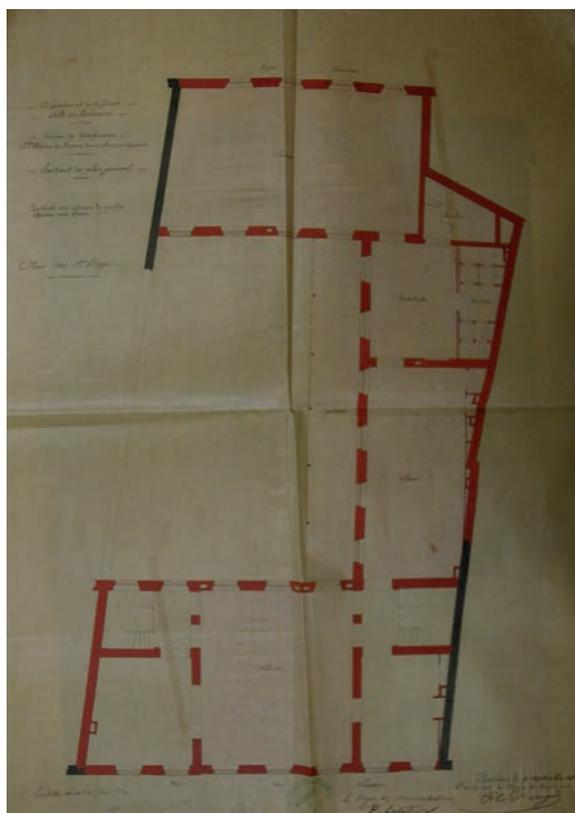
Afin de résoudre le premier problème l'architecte décide de remblayer le sol au niveau de la rue Gouvion et d'élever ensuite le rez-de-chaussée de l'édifice d'environ un mètre au-dessus du sol sur la rue de Cheverus. La seconde objection n'entraîne aucune modification, attendu que « *le centre des classes est réservé pour le passage entre les rangées de bancs* ». Enfin la façade fait l'objet d'un nouveau traitement afin de lui donner le cachet « *particulier que doit avoir tout édifice public* »



ill. 3 : Projet de façade sur la rue de Cheverus, Charles Berger, 1866.

Charles Berger livre les nouveaux plans au cours de l'année 1865 (ill. 3). Le

conseil municipal adopte définitivement le projet lors de la séance du 26 février 1866 (ill. 4 & 5).



ill. 4 : Plan des nouvelles constructions, 1866.

Les travaux de maçonnerie pour la démolition et la reconstruction des nouveaux bâtiments sont adjugés à la fin du mois d'avril suivant.



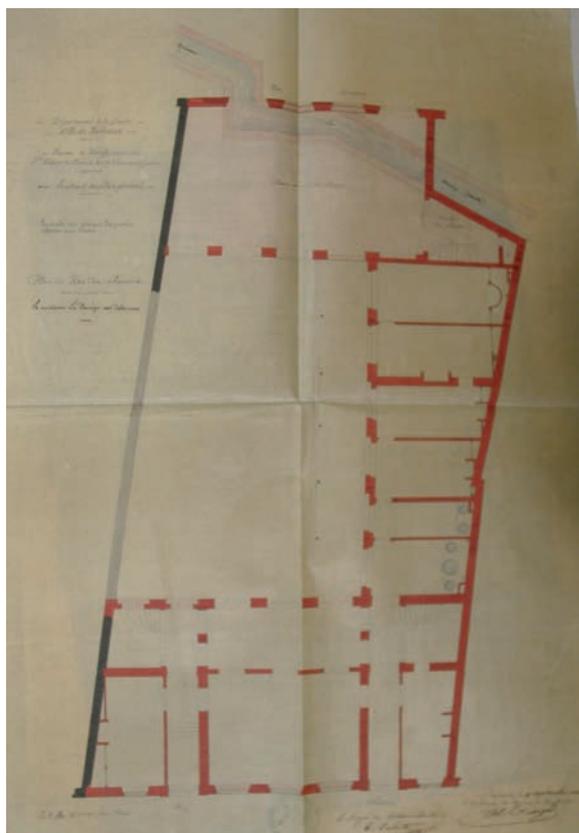
ill. 5 : Projet de façade sur la rue Gouvion, 1866.

Le 5 mai un arrêté du maire fixe l'alignement sur les rues des nouvelles façades : « *La façade rue de Cheverus*

sera établie sur une ligne droite en prenant pour repères les façades N°3 & 17.

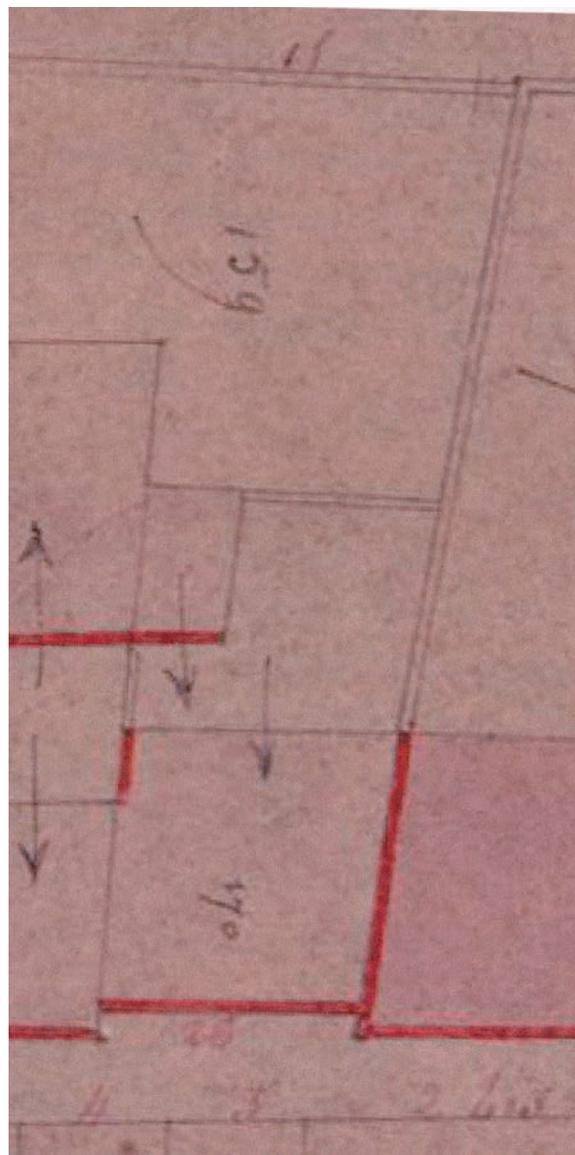
La façade rue Gouvion sera établie sur une ligne droite en prenant pour repères les façades qui précèdent et suivent. »

Les travaux débutent aussitôt, par la destruction de l'hôtel rue de Cheverus et par le creusement des fondations sur la rue Gouvion. Mais dès la fin du mois de mai un obstacle imprévu retarde les fondations sur la rue Gouvion. Le ruisseau de la Devèze coupe diagonalement la façade sur cette dernière rue. Afin de ne pas fragiliser la future façade le détournement du cours du ruisseau s'impose (ill. 6). Le lit du ruisseau est modifié par un nouveau tracé en angle droit, ce qui permet d'éviter qu'il ne coule sous une trop grande partie de la façade.



ill. 6 : Plan de modification du lit de la Devèze.

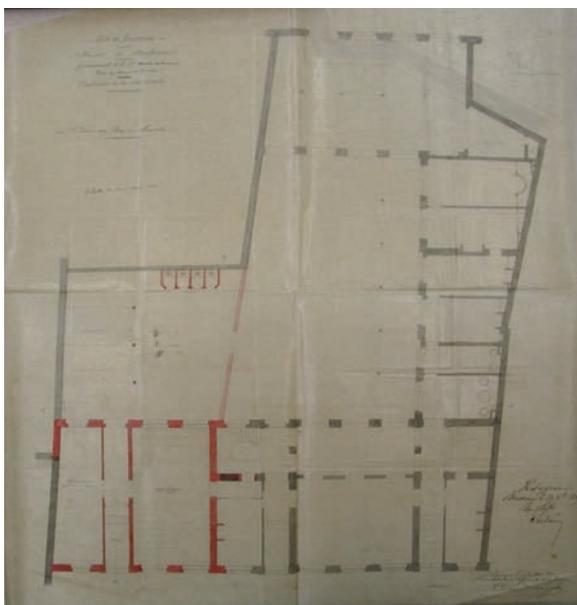
Un second problème retarde le chantier, les murs des trois maisons contiguës doivent être démolis puis reconstruits.



ill. 7 : Cadastre du N°17, 1811.

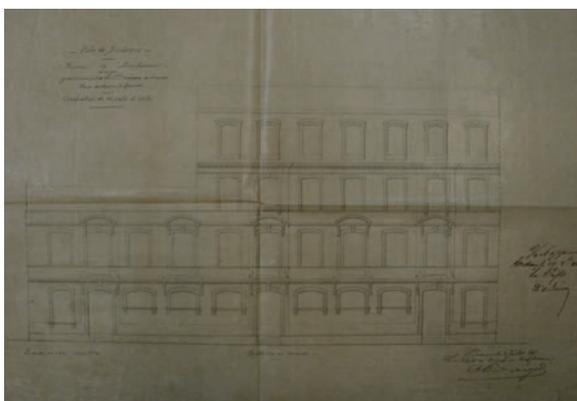
Enfin, au mois de mars 1867, le bureau de bienfaisance, fait l'acquisition de la maison mitoyenne (ill. 7), le numéro 17 de la rue de Cheverus et décide d'annexer à la troisième maison de secours, sur son emplacement, une salle d'asile pouvant recevoir 150 enfants. L'ancienne maison composée « *de deux corps de logis sur la rue avec cave, rez-de-chaussée et premier étage, jardin et cour à la suite, ayant une*

façade de quarante mètres environ sur une profondeur de vingt-quatre mètres environ et d'une contenance de 325 mètres carrés »⁵ est entièrement démolie.



ill. 9 : Plan du rez-de-chaussée de la nouvelle salle d'asile, Charles Berger, 1867.

Le 19 octobre 1867 le Préfet donne son approbation aux devis et plans de la nouvelle salle d'asile⁶ (ill. 9 & 10).



ill. 10 : Elévation sur la rue de Cheverus, 1867.

Les travaux avancent rapidement et au mois de novembre 1867, les maçonneries des bâtiments de la troisième maison de secours atteignent

5 Archives Départementales de la Gironde : Transcription Hypothécaire, volume N°1962, article N°43 ; 19 mars 1867.

6 A. M. Bordeaux : 7 Q 377 ; 19 octobre 1867.

la hauteur voulue. Les locaux affectés aux classes sur la rue Gouvion (ill. 11) et le grand corps de bâtiment sur la cour sont couverts, les planchers et plafonds à peu près terminés et une grande partie des menuiseries extérieures mises en place. Les maçonneries des façades du grand bâtiment sur la rue de Cheverus sont achevées, seuls les planchers des deuxième et troisième étages et la charpente manquent.



ill. 11 : Elévation sur la rue Gouvion, 1866.

La construction de l'ensemble des bâtiments s'achève l'année suivante. Le 4 octobre 1868, lors de la cérémonie d'inauguration (ill. 12), le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux bénit le nouvel édifice.



ill. 12 : Projet de médaille pour l'inauguration.

Les façades conçues par Charles Berger n'ont pas subi de modifications importantes depuis le XIXe siècle. Conforme au dessin de l'élévation de 1868, la façade sur la rue de Cheverus, réalisée dans un style sobre évoque l'architecture du milieu du XVIIIe siècle. Cette élévation, compte onze travées de baies couvertes par un arc segmentaire. Les quatre travées sud, qui ajouraient l'ancienne salle d'asile s'élève d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Les sept travées de la troisième maison de secours s'élèvent quant à elles sur quatre niveaux. Un double bandeau saillant marque la séparation entre les niveaux (ill. 13).



ill. 13 : Façade actuelle, rue de Cheverus.

Les baies d'une travée sur deux s'ornent d'un décor, qui diffère suivant les niveaux. Au rez-de-chaussée deux consoles en volute cantonnent la baie et sur le linteau broche une agrafe également en volute.

Au premier étage un décor similaire se retrouve complété par un fronton en plein-cintre. Au second étage le décor se réduit à un claveau plat placé au centre du linteau de la baie. Toutes les fenêtres du comble présente le même décor composé d'un fronton légèrement cintré.

Sur la cour les bâtiments sont percés au rez-de-chaussée de grandes

arcades couvertes en plein-cintre. Les baies des étages sont toutes rectangulaires à chambranle à fascas. Des bandeaux doubles et saillants marquent la séparation entre les différents niveaux (ill. 14).



ill. 14 : Elévation sur cour.

A l'intérieur les dispositions primitives ont complètement disparu, seuls subsistent dans l'actuel réfectoire les vestiges d'un ancien retable (ill. 15).



ill. 15 : Ancien retable.

L'hôtel 10-12 rue de Cheverus⁷

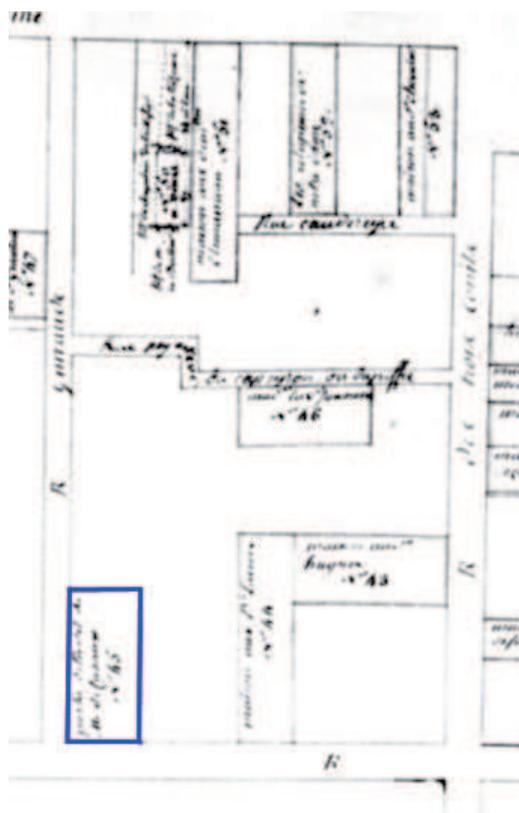
Un hôtel de parlementaires.

Les bâtiments du collège de Cheverus qui forment l'angle des rues de Cheverus et Guiraude sont l'aboutissement d'une occupation ininterrompue des lieux, ce au moins depuis le XIVe siècle. Sous l'Ancien Régime, le terrain sur lequel s'élèvent les bâtiments actuels se divisait en deux parcelles distinctes. Ces parcelles ou fiefs relevaient jusqu'à la Révolution d'un seigneur et les propriétaires des maisons devaient à ce titre payer diverses taxes en argent et nature. Les terriers ou lièves⁸ permettent de remonter la chaîne des propriétaires jusqu'au XVe siècle, antérieurement à ce siècle, les reconnaissances s'écrivaient sur des rouleaux de parchemin, malheureusement pour la plupart disparus.

Le premier fief, qui occupait l'angle des deux voies sur une superficie d'environ 250 mètres carrés, relevait du chapitre Saint-André (ill. 16). Le second fief qui couvrait le restant de la parcelle actuelle appartenait au couvent des Augustins. Du Moyen-Age jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les terriers du chapitre de Saint-André et des Augustins permettent de préciser sommairement la nature des constructions qui s'élevaient sur l'emplacement du collège.

7 Sauf mention contraire, tous les documents relatifs à l'histoire contemporaine du collège sont empruntés à l'ouvrage de Mme Paule Digneton-Casagne : « *Le collège Cheverus de Bordeaux* » 2001, Bordeaux.

8 Archives Départementales de la Gironde : G 399 « *Une liève est un dénombrement de fiefs sur laquelle les seigneurs font lever leurs rentes dont lesdits fiefs se trouvent chargés.* »



ill. 16 : Partie de l'hôtel relevant du chapitre de Saint-André, XVIIIe siècle.

La reconnaissance la plus ancienne conservée aux archives départementales date de l'extrême fin du XIVe siècle. Le 1^{er} juin 1399, l'épouse d'Arnaud Barbaste reconnaît au près du couvent des Augustins « *une place vide avec ses mesures de toutes part rue Judaïque et rue Guiraude...* »⁹ En 1472, les mesures ont disparu laissant la place à un jardin, comme l'atteste la reconnaissance effectuée par un dénommé Chalipon Gilet qui « *reconnoit un jardin entouré de murailles qui est la susdite place scituée dans le même endroit...* »

Au début du XVIIe siècle « *une maison, jardin et bassecour* » occupe la parcelle relevant du couvent des Augustins.

9 A. D. Gironde : H 2287 ; exporle de 1399 à 1696.

Dans les années 1630, Guy de Maniban conseiller du Roi « *en la cour du Parlement de Bourdeaux* » acquière les deux parcelles. La partie relevant du chapitre de Saint-André consiste en 1636 en « *toute icelle petite maison et puy qui est joignant un jardin par derrière et tout en un tenant scitué en la rue Judayque paroisse St Projet dudit Bourdeaux faisant quanton de ladite rue et de la rue Guiraude consistant le tout dix neuf pieds et demy de large par le bout et cent trêze pieds de long de l'autre cousté, laquelle longueur du cousté de ladite rue Guiraude ya une porte au bout dudit jardin sortant en ladite rue Guiraude, confrontant aussy le tout d'un cousté aussi vers le nort à ladite rue Guiraude d'autre costé vers midy au jardin dudit sieur de Maniban, d'un bout par le devant devers le soleil couchant à ladite rue Judaïque et d'autre bout par derrière vers le soleil levant au jardin dudi sr de Maniban...* »¹⁰

Lorsque le parlementaire procède en 1648, à la reconnaissance de la maison et du jardin relevant des Augustins, il est précisé « *que dans la première bassecour à main gauche de l'entrée il y a un portal de remise de carosse, une petite bassecour où il y a un puits et une petite écurie qui est du fief de Saint-André...* » Ainsi la parcelle qui forme l'angle sur les deux voies servait à abriter les dépendances de la maison.

A la fin du XVIIe siècle la reconnaissance faite par l'abbé Lancelot Joseph de Maniban, héritier de son père, permet de préciser d'avantage la nature des constructions édifiées sur les deux parcelles : « *une maison audit abbé composée de divers offices et bâtiments deux bassecours et jardin avec une*

10 A. D. Gironde : 3 E 11289, 14 février 1636.

grande galerie du bout du couchant et une autre galerie et décharge en suite du corps de logis du costé du midy vers levant tout en un tenant situé en cette ville rue Judaïque et faisant fassade rue Guiraude, confrontant par le devant à la rue Judaïque, vers couchant, d'autre bout par derrière vers levant à la maison de Pierre Comet, d'un costé vers midy où est l'une desdites bassecours à la maison et cour de mr. le curé et bénéficiers de St-Projet andronne entre deux ; et encore sur la seconde galerie où sont les lieux communs et descharges, confrontant du costé du midy à l'apand du sieur dolivier et à la maison du sieur Dalon... et de l'autre côté du nord tant à ladite rue Guiraude qu'à un lopin du mesme jardin et petit bâtiment ou il y a un puis dépendant de ladite maison, le tout servant d'écurie et de remise de carrosse de cent treize pieds de long sur dix-neuf et demy de large joignant ladite rue Guiraude qui est du fief du chapitre Saint-André... »¹¹

Deux ans plus tard, Alphonse de Maniban, « *conseiller du Roy en ses conseils président en la cour des Aydes de Guienne* » hérite les biens de son oncle. Ce dernier revend le 13 mars 1700, à Jean-François de Tortaty également conseiller du Roi au parlement « *savoir est toute icelle maison audit seigneur de Maniban appartenante scituée en cette ville rue Judaïque susdite paroisse St-Projet, consistant en un grand corps de logis, cour, caves, jardin...* » moyennant la somme de 13500 livres. A noter que pour la première fois apparaît la mention de caves.

Si l'on en croit l'acte de vente, les bâtiments ne brillent pas, en 1700, par leur état d'entretien : « *ladite maison*

11 A. D. Gironde : H 2287 ; 29 mai 1696.

dans l'état qu'elle est a besoin de fort grandes réparations sans lesquelles on n'y peut loger commodément... que partie des murailles et marches des deux escaliers depuis son fondements, les planchers les lambris lattes feuilles portes et fenestres rompues et pourries en divers endroits, mesme les lambris de la grande chambre de derrière qui regardent vers la petite cour une partie est enfoncée et le restant de ladite maison menace ruine ayant besoin de grandes et promptes réparations pour icelle habiter sans préjudices audit seigneur... »¹² Ce constat de mauvais état accompagne sur cet acte de vente une clause de garantie destinée à prémunir l'acheteur contre un éventuel retrait lignager.



ill. 17 : Vue du grand escalier, édifié vers 1700.

Des réparations ou des reconstructions effectuées par Jean-François de Tortaty, peu d'éléments subsistent actuellement. Néanmoins la partie du grand corps de logis méridional

qui abrite l'escalier principal et sa belle ferronnerie se rattache vraisemblablement à cette campagne de travaux, de même que les deux pilastres corinthiens qui cantonnent son accès (ill. 17).

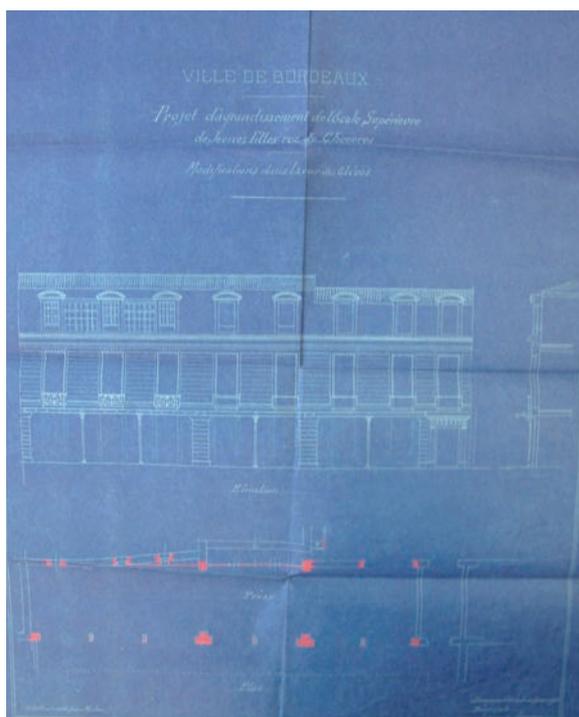


ill. 18 : Partie du corps de logis méridional édifiée vers 1735.

Le fils de Jean-François de Tortaty, prénommé Joseph Benoît, revend l'hôtel que son père lui a légué, en 1735. Jeanne Dessenault, veuve du parlementaire Gaston de Sabourin acquière l'hôtel moyennant la somme de 36000 livres. Dans l'acte de vente les constructions consistent alors « *en un grand corps de logis, cour, caves, jardin, écurie, puis, grenier à foin, remises...* »¹³ Elle le conserve jusqu'en 1742, année au cours de laquelle elle le revend à Pierre de « *Casau chevalier conseiller du Roy en ses conseils Président à mortier audit Parlement* » pour la somme de 55000 livres. Si l'énumération des bâtiments reste identique en tout point à celle de l'acte de 1735, en revanche il est précisé que depuis cette dernière acquisition « *ladite maison a esté augmentée en batisse considérable que ladite dame de Sabourin y a fait faire et qui sont et demeurent comprises dans la présente vente...* »

C'est vraisemblablement peu de temps après l'acquisition de l'hôtel en 1735, que Jeanne Dessenault entreprend l'agrandissement des constructions. La teneur exacte des travaux exécutés à ce moment là demeure inconnue, néanmoins il est probable que le long corps de bâtiment méridional fut agrandi sur la cour, et que la façade actuelle de cette aile ou tout au moins la partie occidentale date de cette époque (ill. 18).

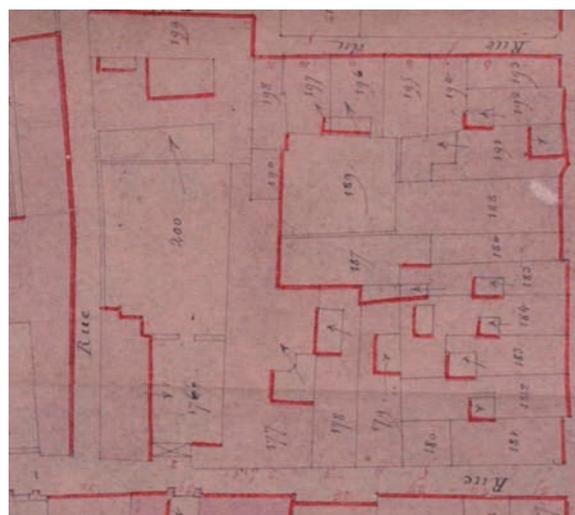
La transformation du rez-de-chaussée en préau au début du XXe siècle a fait disparaître tous les éléments anciens de ce niveau. Seuls le premier étage et le comble mansardé conservent partiellement leur élévation du XVIIIe siècle.



ill. 19 : Elévation sur cour, projet d'aménagement d'un préau, 1927.

Bien qu'édifiée après 1735, cette façade conserve un style simple et classique caractéristique de l'architecture de la fin du règne de Louis XIV. Les grandes baies rectangulaires du premier

étage et les lucarnes du comble avec leur fronton cintré évoquent sans conteste le classicisme bordelais de la fin du XVIIIe siècle. Peut-être une partie de la façade avait été édifiée en 1700, Jeanne Dessenault aurait alors poursuivie la construction dans le style existant, afin de ne pas rompre l'unité de la façade. Le décroché des toitures, visible sur l'élévation de 1927, semble confirmer que la façade sur cour méridionale appartient à deux campagnes. Sur ce même dessin les trumeaux du premier étage sont animés de refends, aujourd'hui disparus (ill. 19). Peut-être ont-ils été supprimés lors du ravalement des murs de façade sur la grande cour en 1957.



ill. 20 : Cadastre, vers 1811.

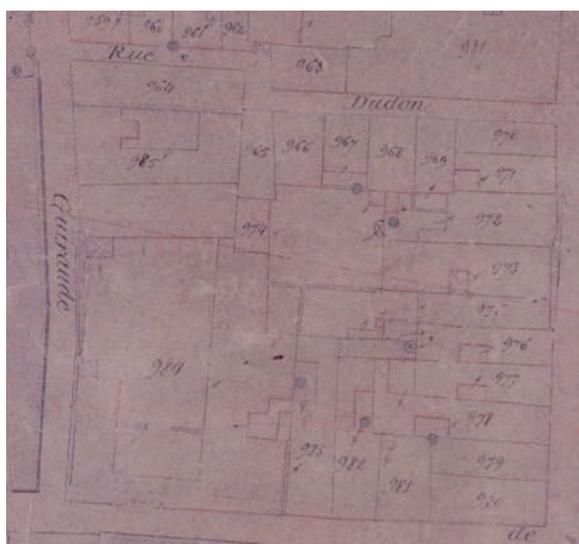
Le XIXe siècle

La famille de Cazeaux conserve l'hôtel jusqu'en 1819 sans y apporter apparemment aucune modification¹⁴ (ill. 20). Après des revers de fortune, les biens de la famille sont saisis et adjugés au tribunal de première instance de la Seine. Le notaire bordelais Christophe Macaire acquière le 19 août 1819 l'hôtel de la rue de

14 A.D. Gironde : G 399, folio 428 ; exporle de 1786.

Cheverus. Un an après la vente, le notaire loue la bâtisse aux Dames de la Foi. Au moment de la signature du bail, l'hôtel est en mauvais état et doit être rendu salubre. Finalement le 15 septembre 1823, la Congrégation rachète les bâtiments de la rue Judaïque consistant en « *une grande maison en forme d'hôtel, située à Bordeaux, rue Judaïque en Ville...* »

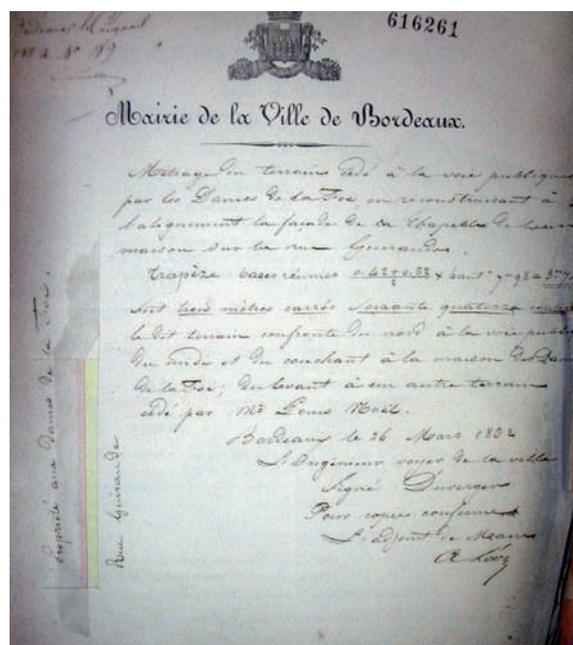
Les religieuses transforment l'hôtel en école, effectuant une restructuration de l'espace intérieur afin d'aménager des salles de classes et des dortoirs. Outre les modifications du plan et la remise en état des bâtiments, les constructions existantes ne subissent pas de modifications.



ill. 21 : Cadastre vers 1850.

Au fond de la cour, sur l'ensemble de sa largeur, les Sœurs de l'Enfant Jésus font édifier une chapelle entre 1823 et 1836 (ill. 21). Aucun descriptif ne permet d'appréhender le bâtiment dans son état primitif. Une évaluation de l'édifice effectuée en 1859 mentionne juste « *qu'au fond du jardin, il existe un bâtiment neuf servant au rez-de-chaussée de salle de récréation, au-dessus est la chapelle...* » En 1852, la façade de la chapelle est réalignée sur la rue Guiraud.

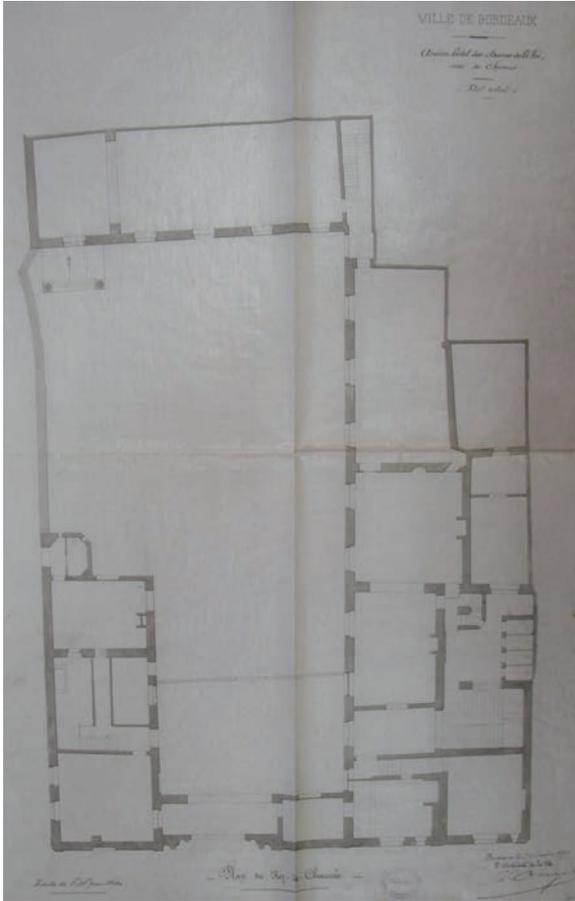
La superficie du terrain abandonné à la ville avoisine les quatre mètres carrés (ill. 22).



ill. 22 : Plan d'alignement de la façade de la chapelle rue Guiraud et métré du terrain à céder à la ville, 1852.

La Communauté des sœurs conserve l'hôtel de la rue de Cheverus jusqu'en 1871. Devenu trop étroits pour leurs besoins, elles le vendent à la Ville de Bordeaux. L'acte de vente daté du 15 juin 1871, donne un bref descriptif des constructions et de leur état : « *le corps principal parallèle à la rue Guiraud dont il est distant de 20 m est un ancien hôtel en bon état de conservation...En retour de ce bâtiment, au fond de la cour, il en existe un autre de construction plus récente, comprenant une grande salle au rez-de-chaussée avec un étage très haut contenant une chapelle élégante. Les autres bâtiments, à l'angle des deux rues sont de même hauteur que les autres mais sans profondeur et en médiocre état.* » Dans ces locaux la ville de Bordeaux ouvre la première « *Ecole Communale de filles* ».

Quelques travaux d'aménagement sont entrepris par la municipalité sous la direction de Charles Burguet. A ces fins les plans des différents niveaux sont dressés (ill. 23).



ill. 23 : Plan du rez-de-chaussée, Charles Burguet, 1872.

Les transformations concernent :

« 1°. Les lieux d'aisances qui étaient installés dans la petite cour située contre le mur au midi, contiguë à l'escalier. L'aire devait faire défaut et les mauvaises odeurs se répandre dans les salles voisines ; de nouveaux cabinets ont été construits sous les charpentes du préau couvert.

2° Les classes du 1^{er} étage, dans le bâtiment sud, n'étaient pas indépendantes les unes des autres. Une petite galerie de dégagement a été établie dans la cour

du midi communiquant avec le palier du grand escalier ; en ouvrant quelques portes on a supprimé cette servitude.

3° Sur la grande cour, parallèlement à la rue de Cheverus existait une galerie suspendue qui mettait en communication, au premier étage, les pièces du bâtiment principal au midi avec celles du corps de logis opposé au nord. Cette galerie n'offrait pas les garanties de sécurité souhaitables. Elle a été supprimée. Il a été ensuite nécessaire d'opérer quelques modifications intérieures pour rétablir la communication entre les deux corps de bâtiment.

4° Les façades de la grande cour qui devaient être simplement brossées ont été également badigeonnées ; l'état des maçonneries exigea qu'on racle et gratte la pierre. Ce travail supplémentaire permit de reconnaître des dégradations assez graves dans la façade du bâtiment nord, auxquelles il fallut trouver des remèdes.

5° L'installation de nouveaux tuyaux des cheminées a révélé des dispositions anciennes des plus vicieuses. Des reconstructions se sont imposées ainsi que la nécessité de conforter diverses parties des murs de façades du deuxième étage, sur la grande cour... »

En 1873, la municipalité décide d'affecter l'ancienne chapelle des religieuses au Conseil des Prud'Hommes. La partie centrale de la façade fait alors l'objet d'une reconstruction afin de ménager une issue et un éclairage sur la rue Guiraude.

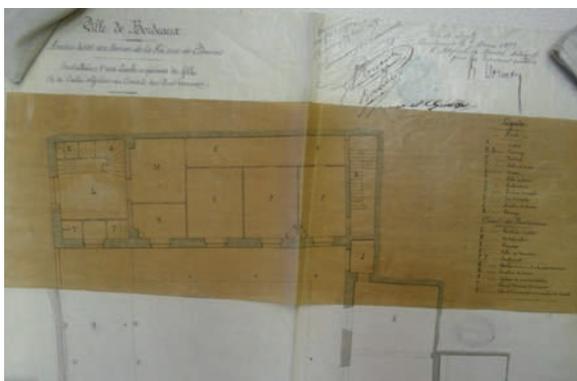
Le projet est confié à l'architecte de la ville Charles Burguet. La réalisation fidèle au dessin de l'architecte et adaptée

à la destination du futur bâtiment, adopte un style sévère. Seul le cartouche sculpté sommant la porte d'entrée vient rompre l'austérité de cette façade (ill. 24) .



ill. 24 : Façade de l'ancien Conseil des Prud'Hommes, Charles Burguet, 1873.

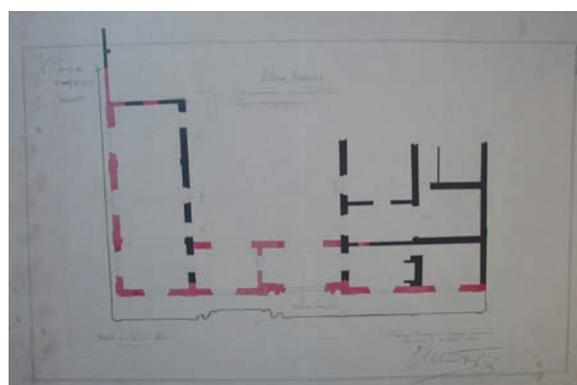
La distribution intérieure est entièrement modifiée et un nouveau plan adapté aux nouvelles fonctions est mis en place (ill. 25).



ill. 25 : Plan des nouveaux locaux du Conseil des Prud'Hommes, 1873.

La reconstruction des façades sur les rues de Cheverus et Guiraude.

Au début de l'année 1880, l'état de dégradation dans lequel se trouve les façades occupant l'angle des deux voies alarme les autorités municipales. Suite à un rapport de l'architecte des bâtiments communaux sur ce problème, les murs extérieurs sont consolidés « *au moyen de fortes pièces de chênes, boulonnées et reliées avec les poutres ancrées sur le mur opposé.* »¹⁵

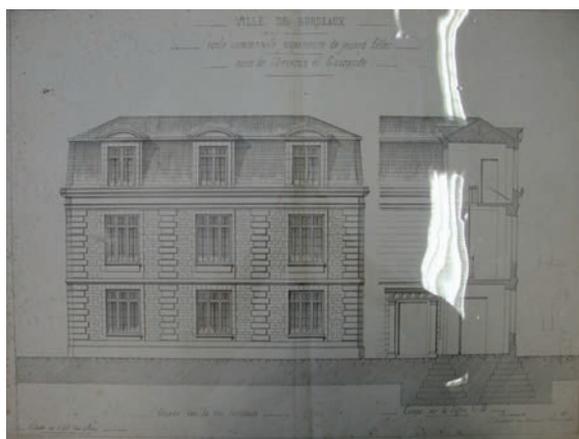


ill. 26 : Plan du projet de reconstruction des façades à l'angle des rues Guiraude et Cheverus, 1880.

Cette solution provisoire ne peut perdurer, l'administration décide la reconstruction et la mise à l'alignement des façades. Le projet est confié à l'architecte de la ville, Marius Faget (ill. 26).

Sur la rue Guiraude, la façade est légèrement reculée par rapport à son alignement primitif. En revanche sur la rue de Cheverus, le recul est beaucoup plus important, entraînant une diminution de la dimension « *des pièces affectées au logement du concierge et de la directrice...* » Le portail monumental originellement désaxé sur la gauche et placé au centre de la nouvelle façade.

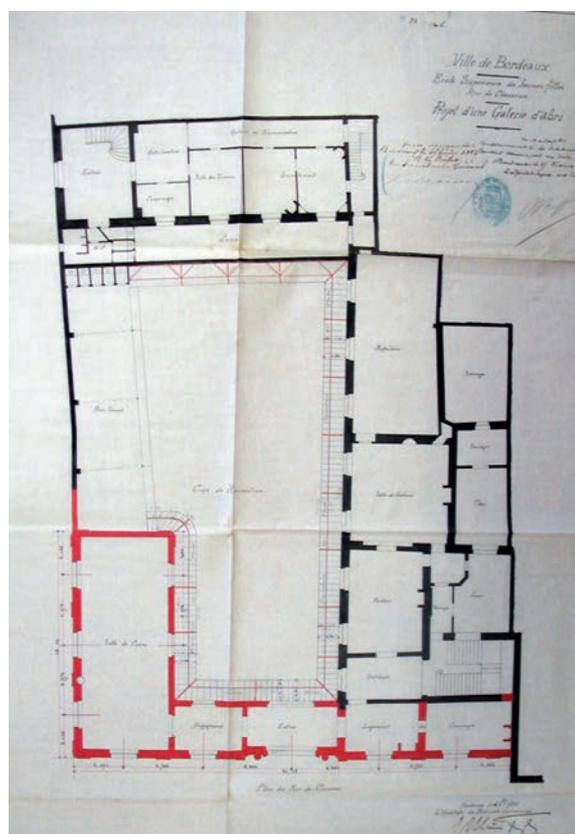
Un crédit de 45600 francs est alloué à cette campagne de travaux. Cette somme importante se justifie par l'ampleur du chantier : *« il faut considérer que les fondations doivent être établies à une grande profondeur et que dans ce quartier le sol est formé de remblais et d'alluvions et qu'il s'agit de construire 47m de mur de façade sur rue et 12 m sur cour sur une hauteur de trois étages... »*



ill. 27 : Elévation et coupe rue Guiraude, Marius Faget, 1880.

Les fondations posent de gros problèmes et le chantier prend rapidement du retard. Dans un courrier daté du 7 octobre 1880, l'architecte alerte le Maire sur le dépassement des délais : *« la façade du bâtiment sur la rue Guiraude doit être démolie (ill. 27) : elle menaçait la sécurité des ouvriers et des passants. Le sol est excessivement mauvais et tellement imbibé d'eau qu'il est impossible de travailler sans faire des épaissements considérables. Ces causes entravent l'exécution des travaux et c'est à peine si je puis vous affirmer que les fondations seront à fleur de terre le 1^{er} novembre... »* Face à cette situation la mairie est contrainte d'aménager un nouveau local rue des Ayres pour accueillir les élèves, en attendant la fin des travaux.

Les travaux de maçonnerie se terminent au cours de l'année 1882, mais il faut attendre l'année suivante pour voir l'achèvement complet du chantier et la mise en place du portail central. Le budget initialement prévu a presque doublé. Le 22 mars 1883, le rapporteur de la commission des travaux publics justifie ce dépassement : *« le mauvais état du sol, qui paraît être l'ancien lit de la Devèze, a obligé l'architecte à faire descendre les fondations au-dessous du niveau prévu et leur donner une largeur d'empâtement supérieure aux prévisions du devis... »*¹⁶



ill. 28 : Plan du rez-de-chaussée, 1882.

Outre les problèmes de fondation s'ajoutent à la facture *« le prolongement de la façade rue de Cheverus par la prise de possession de l'andronne, la reprise en sous-œuvre et réparation du mur mitoyen, démolition et reconstruction des façades sur la cour... »* L'inspecteur des travaux

résume la situation en déclarant qu'au lieu de se limiter à la reconstruction des façades sur la rue « *c'est tout le bâtiment qui a été refait* ».

Le plan des lieux dressé en 1882, lors de la mise en place d'une galerie vitrée autour de la cour afin d'abriter les élèves, montre clairement que les deux bâtiments formant l'angle des deux rues ont subi une reconstruction totale (ill. 28). La marquise occupe toujours le périmètre de la cour.



ill. 29 : Façade rue Guiraude.

La façade sur la rue Guiraude exécutée fidèlement au projet de Marcel Faget constitue un pastiche de l'architecture de la fin du XVIIe siècle (ill. 29). Elle s'élève au-dessus du rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un étage de comble. Des chaînes de bossages harpés et des chaînes d'angle également harpées animent les deux premiers niveaux de

cette élévation. Les grandes lucarnes qui ajoutent le comble mansardé sont sommées de fronton en plein-cintre.



ill. 30 : Elevation sur cour de l'aile nord.

L'élévation sur cour de ce bâtiment reprend à l'identique le modèle de la façade méridionale, y compris le dessin des garde-corps en ferronnerie qui ornent les baies du premier étage, malgré quelques différences (ill. 30). Qu'elle était l'élévation primitive de ce corps de bâtiment ? Adoptait-il une élévation identique à l'aile méridionale ? Faute de document aucune réponse ne peut être apportée.



ill. 31 : Projet pour la façade rue de Cheverus.

Sur la rue de Cheverus le premier projet de l'architecte prévoyait une façade rythmée par six travées, deux et trois de part et d'autre de la travée centrale (ill. 31). Finalement le projet sera simplifié et ramené à cinq travées. Deux travées identiques à celles de la rue Guiraude encadrent de chaque côté la travée centrale (ill. 32).



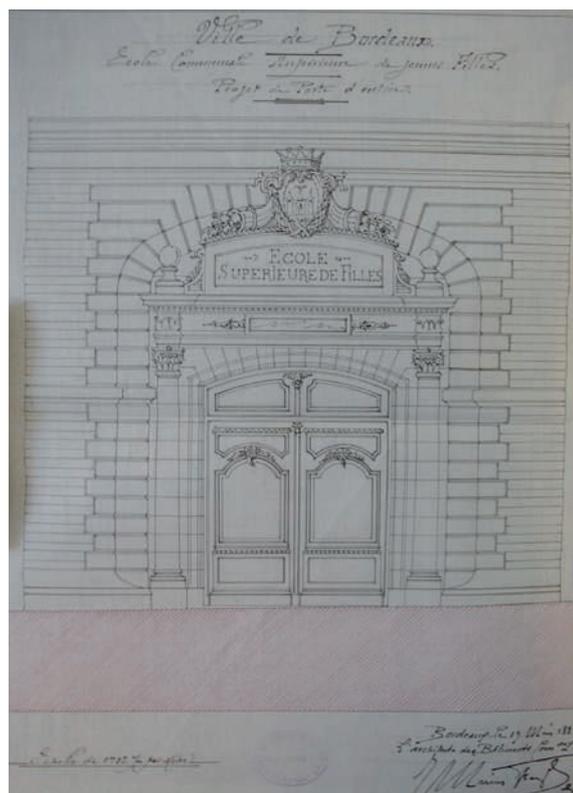
ill. 32 : Projet final.

Seule cette dernière, dans laquelle s'inscrit le portail d'entrée, est traitée monumentalement. La encore l'architecte s'inspire largement du XVIIe siècle (ill. 33).



ill. 33 : Façade rue de Cheverus.

La porte à deux vantaux réalisée par le menuisier bordelais Auguste Laffite n'est mise en place qu'au mois de juin 1883, clôturant ce long chantier (ill. 34).



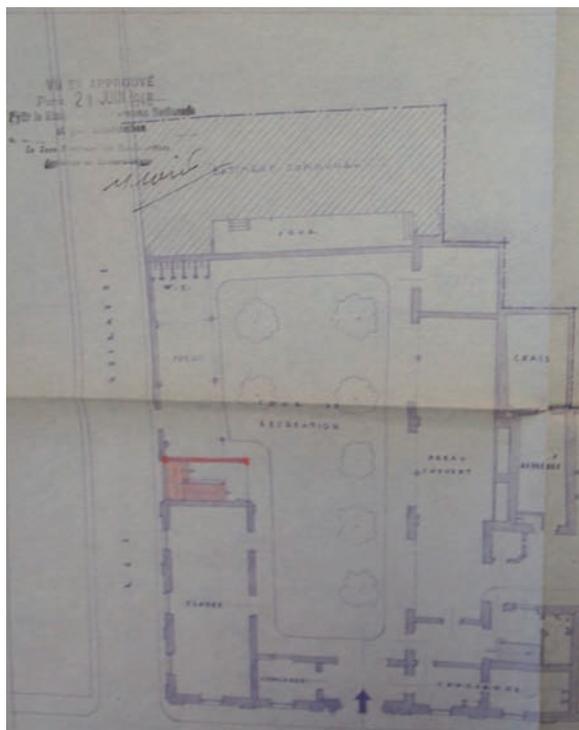
ill. 34 : Dessin de la porte, 1883.

Les modifications du XXe siècle

En 1927, un crédit de 42000 francs est affecté à l'installation du chauffage. Les travaux sont réalisés sous la conduite de l'architecte de la ville, Jacques D'Welles. La même année, le rez-de-chaussée de l'aile méridionale est transformé en préau. L'ancien mur de ce niveau est détruit et des colonnes massives de béton sont placées au droit des trumeaux afin de supporter la charge. Malheureusement aucun dessin ne présente l'élévation du rez-de-chaussée avant les travaux.

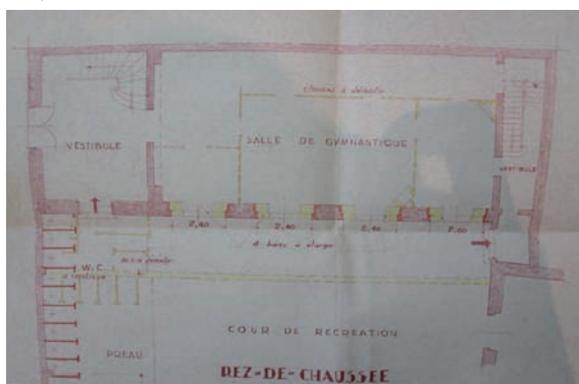
Dès 1939, des problèmes de sécurité se posent, notamment l'évacuation des élèves en cas de sinistre. Après de nombreuses études et tergiversations, la réalisation d'un escalier supplémentaire voit finalement le jour en 1948 (ill. 35). Accolé à l'aile longeant la rue Guiraude, l'ouvrage est construit « en béton armé

sur poteaux avec remplissage en murs de briques... »¹⁷



ill. 35 : Plan du collège en 1948 et projet d'escalier.

Enfin en 1950, après plus de quatre-vingts ans d'occupation de l'ancienne chapelle des Dames de la Foi, le Conseil des Prud'Hommes est transféré dans le bâtiment nouvellement édifié rue du Maréchal Joffre. Les anciens locaux sont alors transformés en salle de classe (ill. 36).



ill. 36 : Plan de transformation des anciens locaux des Prud'Hommes en salle de classe.

17 A. M. Bx : 6837 M 34.

Les acquisitions par la municipalité des numéros 14, 16, 18, 20 & 22 en 1909 et 1910.

Au début du XXe siècle, dans le but d'agrandir l'Ecole Supérieure de Jeunes Filles, la ville va conduire une vaste politique d'acquisition des immeubles, qui bordent le côté occidental de la rue de Cheverus.

L'immeuble qui occupe le numéro 14 de la rue de Cheverus appartenait sous l'Ancien Régime aux bénéficiaires de l'église Saint-Projet. Cet édifice avait été réédifié en 1675, par le maître architecte bordelais Jacques Roumilhac¹⁸. Au XIXe siècle, l'immeuble avait fait l'objet d'une première acquisition par les Dames de la Foi en 1845 afin d'agrandir leurs locaux¹⁹. Au moment de la vente la maison consistait en « deux corps de bâtiments séparés par une petite cour intérieure vitrée. Elle est construite en pierres de taille et maçonnerie de moellons et couverte en tuiles creuses. Elle est élevée sur cave, d'un rez-de-chaussée, premier et second étages et troisième étage sur le derrière... » Une petite andronne sépare alors les deux propriétés. Afin d'assurer la communication entre les deux édifices, des portes sont percées à chacun des trois niveaux, sur les paliers du grand escalier de l'hôtel. Lorsque les religieuses déménagent en 1871, elles revendent leurs propriétés de la rue de Cheverus en deux lots. Le numéro 14 est acquis par la famille Portes qui le conservera jusqu'en 1909.

Le 16 mars 1909, la municipalité acquiert cet immeuble, moyennant la somme 15150 francs. Le descriptif joint

18 A. D. Gironde : G 2765.

19 A. M. Bx : 6837 M 4.

à l'acte de vente reste identique à celui de 1845, démontrant que les constructions n'avaient subi aucune transformation.

L'immeuble mitoyen au sud, le numéro 16, relevait avant la Révolution du chapitre Saint-André. A la fin du XVIIe siècle cette demeure appartenait à un avocat du parlement, Armand François de Loppès qui le revendit le 11 juillet 1699 pour la somme de 4000 livres²⁰. Divers propriétaires se succédèrent tout au long du XVIIIe siècle. En 1785, la maison se composait de « *caves, de plusieurs chambres basses au rez-de-chaussée, chambres hautes à un premier et second et grenier à un troisième étage, une petite cour après laquelle est une chambre servant de cuisine, où il y a un puits, ayant aux croisées des dites chambres des rampes en fer ; le tout bâti en pierre, moellons et ribot, couverte de tuile creuse...* »

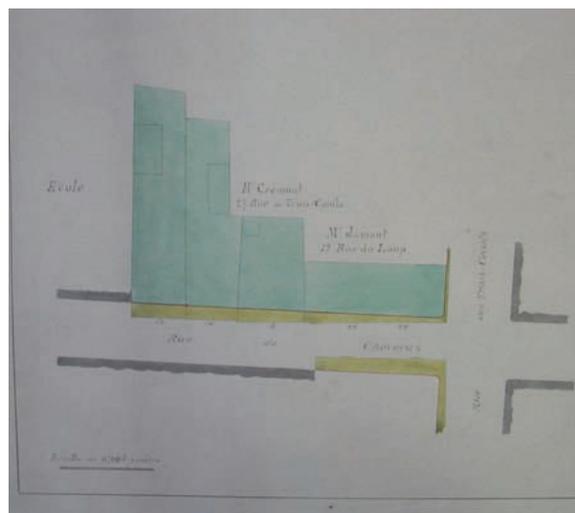
Finalement la ville de Bordeaux acquiert cet immeuble le 12 décembre 1910. L'immeuble consiste alors « *en maison d'habitation élevée sur cave voûtées de rez-de-chaussée, deux étages et troisième étage en mansardes, avec cour vitrée dans l'intérieur...* »

La ville acquiert le 28 novembre 1910 le numéro 18, qui comprend « *caves, rez-de-chaussée, trois étages, avec mansarde sur le derrière...* » Jusqu'au début du XIXe siècle, cet immeuble et le numéro 59 de la rue Trois Conils formaient une seule entité. Ce n'est qu'à l'issue d'une vente intervenue en 1822 que les deux constructions furent séparées.

Les numéros 20 et 22 de la rue de Cheverus et formant l'angle de la rue des Trois Conils deviennent la propriété de

la municipalité le 12 octobre 1910. Au moment de la vente l'immeuble est divisé en deux parties : « une maison portant sur la rue de Cheverus le N°20, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et trois étages. Une autre maison celle portant sur la rue de Cheverus le N°22 et sur la rue des Trois Conils le N° 31, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages, le tout ne formant qu'un seul tenant dans son ensemble... »

Ainsi à la fin de l'année 1910, la ville de Bordeaux se retrouve propriétaire de l'ensemble des bâtiments qui bordent le côté occidental de la rue de Cheverus, entre les rues Guiraudes et des Trois Conils (ill. 37).



ill. 37 : Plan d'alignement des immeubles acquis par la mairie en 1909 & 1910.

Les agrandissements du XXe siècle.

La première phase d'agrandissement de l'école concerne les immeubles portant les numéros 14, 16 et 18. Le projet est confié à l'architecte bordelais, Condis, qui livre les devis et plan de l'extension en 1915. Les nouveaux aménagements prévoient l'édification de plusieurs salles de classes et d'un réfectoire. Néanmoins les travaux ne débutent qu'en 1925 et se

poursuivent au cours des années 1925 et 1926. La réception provisoire des travaux de terrassement, de maçonnerie et de sculpture s'effectue au mois d'avril 1926 et l'aménagement intérieur de l'école en octobre.

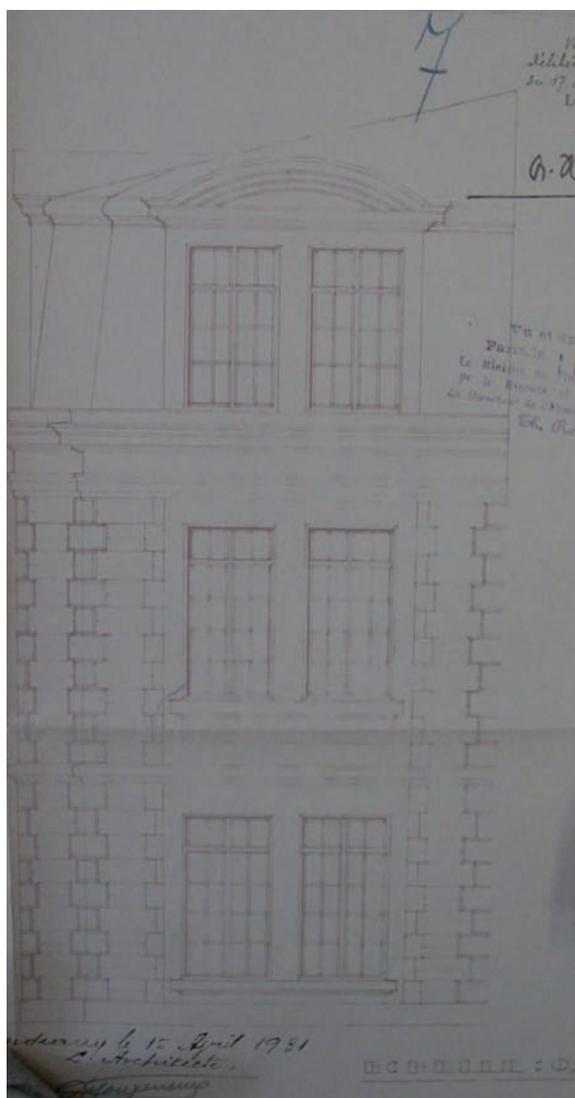
L'architecte a repris pour cette nouvelle élévation sur rue, le modèle de la façade mitoyenne réalignée entre 1881 et 1883, conférant ainsi à l'ensemble une certaine unité. Le décor et le nombre de niveaux restent identiques. Seules les deux travées extrêmes sont percées au rez-de-chaussée d'une porte (ill. 38).



ill. 38 : Façade édifiée en 1926-1927.

Une nouvelle étude pour agrandir l'école est lancée au mois de juin 1930, afin d'occuper les bâtiments formant l'angle des rues de Cheverus et des Trois Conils. Les plans dressés par l'agence Monginoux sont examinés par le Conseil Municipal au mois d'août : « *La nouvelle construction établie sur le délaissé à l'angle des deux rues, permettra de mettre à la disposition*

de l'école plusieurs nouvelles salles de classe dont la communication avec les autres locaux sera assurée...»

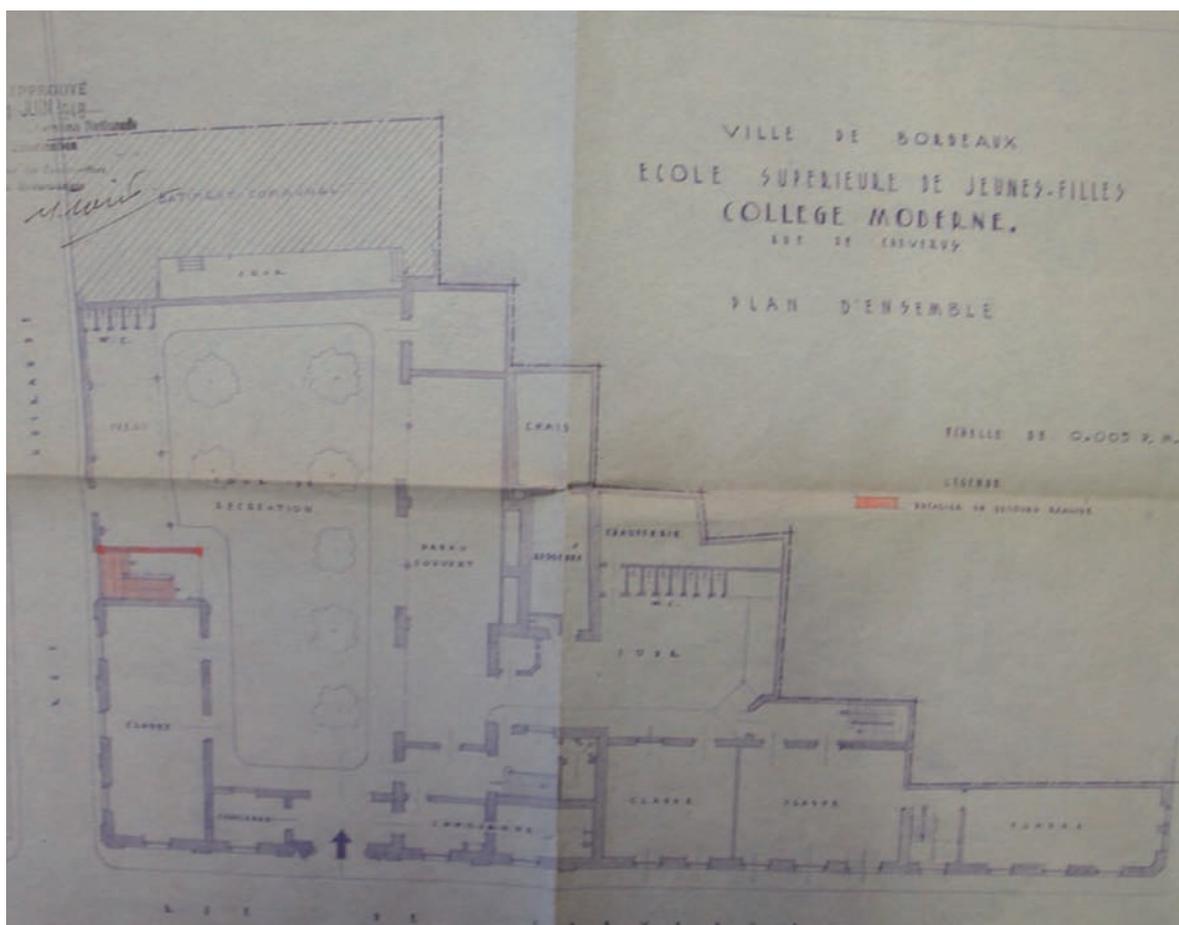


ill. 39 : Projets de façade sur les rues de Cheverus et des Trois Conils, 1931.

Après plusieurs modifications le projet et finalement accepté et la ville procède aux adjudications des travaux au mois d'octobre 1931. Les travaux débutent la même année et se poursuivent jusqu'en 1933. Là encore les deux façades s'inscrivent dans la continuité reprenant à l'identique le modèle mitoyen. Seule la travée marquant la séparation entre les bâtiments édifiés en 1926 et les nouveaux se distingue par son décor (ill. 39). Cette dernière, prévue initialement dans un style arts déco, a subi des transformations importantes dans les années 1980.

Sous son apparente unité la grande façade de la rue de Cheverus, comprise entre les rues Guiraude et des Trois

Conils, résulte finalement de trois campagnes de travaux successives. La première entreprise entre 1880 et 1883 voyait la reconstruction et l'alignement des façades à l'angle des rues Guiraude et Cheverus. La seconde exécutée entre 1925 et 1926 concernait la destruction des immeubles 14, 16 et 18 et l'édification d'une nouvelle façade sur la rue. Enfin la troisième voyait la construction du bâtiment formant l'angle avec la rue des Trois Conils entre 1931 et 1933. Il ne subsiste donc aucun bâtiment antérieur à 1880 sur cette partie de la rue de Cheverus.



Plan du rez-de-chaussée du collège en 1948.